



## Compte-rendu Conseil de quartier Prévert 5 octobre 2016

### Collège Habitants :

Présents : M. ALAMAMY, M. DEVINAT, M. DIALLO, Mme GAUTHIER, Mme GOUOT, Mme LONDY, Mme OYA YAUCAT GUENDI  
Excusés/ Absents: M. FENDRI (Co-Vice-Président)

### Représentant du monde professionnel coopté :

Présente : Mme ROUSSELOT

### Collège élus :

Présents : M. PERIDON (Vice-Président), Mme BREDAS, M. GUILBOT, M. SAMINGO  
Excusés/ Absents : M. HAMDANI

Administration : Mme BOYER

Le compte rendu du précédent conseil de quartier est adopté.

En préambule, le collège habitants informe de **la démission de madame Francine Nansé** du conseil de quartier pour des raisons professionnelles. L'ensemble du collège habitants tient à remercier cette dernière pour son sérieux, son courage, sa gentillesse et ses idées qu'elle a apportés pendant ses longues années au conseil de quartier. Elle était un pilier, un élément clé du collège habitants. Elle va nous manquer !!

### **Compte rendu oral sur la participation du conseil de quartier Prévert au forum des associations :**

Pour sa 2ème participation, le collège habitants du conseil de quartier Prévert a été un élément moteur dans la préparation et à la présence au forum des associations. Ce fut un après-midi riche d'échanges avec les habitants (beaucoup de questions liées à la fibre optique) et de reconnaissance car les habitants savent à quoi servent les conseils de quartier.

### **Compte rendu oral sur la participation du conseil de quartier Prévert à la création d'un jardin potager avec « les incroyables comestibles » :**

Là encore, le quartier Prévert a été un élément moteur avec l'implantation dans ce quartier de 2 bacs recevant les plantations. Sur l'ensemble de la commune 3 bacs ont été installés. Suite à l'aval de la municipalité, 6 personnes du quartier et le responsable des incroyables comestibles se sont réunis un samedi pour faire le potager rue Hector Berlioz. En parallèle, 250 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres et beaucoup d'échanges ont eu lieu avec les habitants du quartier, ce jour-là. Les débuts ont été difficiles car avec un mois de juin très pluvieux, les semis pourrissaient sur place. Mais avec le début de l'été, apparaissaient les salades, radis, concombres, courgettes, tomates, betteraves, persil, menthe, thym et autres plantations. Les habitants du quartier ont rapidement pu profiter de ces légumes. Ce jardin s'éteindra, de façon naturelle à la fin de l'automne. Est-ce que l'année prochaine, le potager sera fait ? On verra...

**Est-ce que le CTM de Combs à une adresse mail permettant de leur signaler tout problème ? Si non, est-il possible d'en créer une ?**

Non, il n'existe pas d'adresse mail spécifique au CTM et il n'en sera pas créée. Pour toutes demandes par mail, on envoie un mail à l'adresse générale de la mairie : [contact@mairie-combs-la-ville.fr](mailto:contact@mairie-combs-la-ville.fr) (voir site internet de la ville). Les messages ainsi transmis sont dispatchés dans les services en fonction de l'objet de la demande.

**La collecte des poubelles dans la zone de l'Ormeau n'est pas en adéquation avec les besoins des entreprises, que comptent faire le SIVOM et la mairie ?**

**Les couvercles ne sont pas fermés systématiquement et les conteneurs ne sont pas remis à leur place. Malgré plusieurs signalements auprès du SIVOM, les conteneurs restent ouverts sous la pluie et en cas de vent, roulent et se retrouvent sur la chaussée. Pouvez-vous intervenir à nouveau auprès des services compétents ?**

La collecte des bacs verts a lieu le lundi mais la plupart des entreprises ne travaillent pas le week-end. Les poubelles restent donc sorties tout le week-end ce qui donne une mauvaise image de la zone.

Le SIVOM répond qu'il est impossible de changer les plannings de rotation du ramassage des conteneurs car ce planning est calé pour l'ensemble des communes membres du SIVOM. La collecte restera le lundi malgré les désagréments. Un rappel sera fait par le SIVOM aux équipes de ramassage afin de bien fermer les couvercles et il est demandé aux entreprises également de bien veiller à les fermer.

Toutefois, la commune souhaite donner une dynamique positive à cette zone, elle n'a pas vocation à organiser les tournées mais garde cette problématique en mémoire.

Le collège habitants a informé par mail la mairie fin août de la création d'une enveloppe budgétaire du conseil régional de plusieurs millions d'euros pour lutter contre les dépôts sauvages et les déchets professionnels et souhaite savoir si la mairie a pris attache auprès du Conseil Régional pour obtenir des informations concernant une éventuelle prolongation du délai pour déposer un projet s'inscrivant dans cette nouvelle aide régionale. La mairie a bien pris en compte le mail mais le délai pour déposer un dossier de demande de subvention était trop court pour cette année.

**Place Antoine de Bougainville, la mairie peut-elle installer une poubelle entre les 2 bancs ?**

Oui, cela sera fait prochainement.

**Le CQ souhaite l'installation d'une poubelle à côté des containers à verre.**

Au vu du nombre de containers, le budget serait conséquent avec des résultats contrastés ! Il ne faudrait pas attirer des déchets à proximité des colonnes à verre. Le collège habitants propose de faire un test sur un site. La mairie est d'accord. Le collège habitants réfléchit et proposera prochainement un site test.

En parallèle, de nouvelles colonnes seront installées par le SIVOM et la réflexion sur l'installation de colonnes enterrées se poursuit notamment pour les logements collectifs.

**Chemin de la Tour d'Aleron qui touche l'école : le passage est dégradé par la pluie, peut-on y remédier ? De plus, dans le parc central entre la rue de la Polynésie et la rue de Lully il existe un chemin très boueux en période de pluie, peut-on y remédier ?**

Oui mais M. Péridon souhaite une visite sur site avec un membre du collège habitants. Le collège habitants est OK pour la démarche.

**Rue Traversière : des dégradations de trottoirs et espaces verts ont été constatées suite à des travaux dans l'école. Peut-on les réparer ?**

L'accès au parc a été dégradé au moment des travaux. L'entreprise remettra prochainement en état cet accès.

**Rue Hector Berlioz face au 37 se trouve un mini espace vert. Peut-il être entretenu ?**

Cet espace est communal. Oui il peut être entretenu à condition que des voitures ne soient pas garées à proximité. Lors de l'entretien régulier réalisé par l'entreprise chargée de ce secteur, des véhicules sont constamment stationnés autour de cette place, en dehors des places prévues à cet effet. L'entreprise ne peut intervenir au risque de dégrader des véhicules.

Nos services vont étudier la demande afin de réaliser une intervention.

**Parc Central côté maison des Quincarnelles, les arbres peuvent-ils être entretenus ?**

La mairie répond négativement à la demande. Ces arbres, dont le développement n'est pas excessif, n'ont pas vocation à être élagués.

**Parc central, au niveau du 35 rue Berlioz, un sapin déborde de toute part, est ce que la mairie peut intervenir auprès du propriétaire ?**

Oui, la mairie enverra un courrier de rappel au propriétaire qui avait déjà été contacté. Un entretien a été réalisé par ses soins mais n'est pas suffisant.

Il est également signalé que des déchets verts ont été laissés au sol le long de la mare rue Hector Berlioz après qu'un riverain ait taillé sa haie. Cela sera signalé au CTM.

**2 motos avenue Jean Jaurès et Pablo Picasso circulent dangereusement tous les soirs, est ce que la Police Municipale ou Police Nationale peuvent intervenir ?**

**Dans le parc central, entre la rue Berlioz et la rue de la Théroouanne, un fossé a été réalisé. Pourquoi ? Quel but ?**

Les services de police ont comme instructions du Ministre de l'Intérieur de ne pas poursuivre les motos et quads afin d'éviter tout accident corporel notamment des passants. Ils cherchent toutefois à identifier les conducteurs et mener des enquêtes. Ces nuisances concernent plusieurs communes de Sénart. Il y'a un sentiment d'impuissance bien réel.

Plusieurs fossés ont été réalisés dans le parc central afin de réduire la nuisance et la présence des quads et motos en tout genre, et limiter ainsi l'accès. Des plots ont également été installés mais ont été dégradés rapidement.

**Tuyaux d'évacuation d'eau sur la voie publique au 54 rue Traversière et rue du Gâtinais : qu'est-ce qui va être fait suite au passage des eaux de Sénart ?**

La compétence de l'eau n'est pas du ressort de la commune, mais de l'agglomération via les Eaux de Sénart. La commune n'a pas de retour suite au passage d'eaux de Sénart sur place. Une demande plus formelle sera adressée à l'agglomération.

**Mécanique sur la voie publique Rue du Multien et sur le parking face au gymnase Cartier**

La Police municipale est avisée des véhicules ventouses et des voitures ont été enlevées ou vont être enlevées prochainement. Une trentaine de véhicules à faire enlever sont identifiés sur la commune mais les enlèvements sont actuellement limités à 6 par semaine par l'entreprise avec laquelle nous travaillons.

Un nettoyage du parking face au gymnase Cartier a également été réalisé par les services techniques au mois d'août.

Une Ford Mondéo dont les pneus sont à plat a été signalée rue du Multien. L'information sera transmise à la police municipale.

**Attroupements très importants de personnes, avec consommation en tout genre derrière la piscine côté parc central au niveau de la plaque commémorative, et groupe d'alcooliques à l'entrée du magasin Lidl provoquant des désordres. Que compte faire la police municipale ?**

La mairie demande si la question est toujours d'actualité. La réponse est oui. La police nationale et la police municipale sont avisées et se rendent sur place.

En cas de soucis, la mairie demande aux habitants de contacter la police nationale en dehors des horaires d'ouverture de la police municipale. Le collège habitants est d'accord mais pense que c'est aussi à la

mairie de faire pression auprès des autorités policières. C'est en agissant ensemble (habitants et mairie) que l'on pourra arrêter le phénomène.

### **Suite au futur déménagement du bungalow du culte musulman, quand le site sera-t-il remis en gazon et sous quels délais ?**

Le Maire a écrit à l'Association Culturelle et Educative des Musulmans de Combs-la-Ville et a reçu ses représentants. Toutefois, à ce jour la commune n'a pas de retour concernant le déménagement.

Une fois le déménagement effectué, il est prévu de laisser le site en espace vert.

### **Y'a-t-il des projets sur le site de l'ECOPOLE ?**

Le développement se fait actuellement aux alentours de la pépinière d'entreprises de Moissy-Cramayel.

Il a été proposé à une entreprise de Combs-la-Ville de s'y installer.

A Combs-la-Ville les terrains ne sont pas encore viabilisés. Il semble toutefois que des terrains commenceraient à être commercialisés mais il s'agirait de terrain d'une superficie d'au moins 3500 m<sup>2</sup>.

La mairie rappellera l'Etablissement Public d'Aménagement de ne pas débaucher des entreprises de Combs-la-Ville pour les implanter autour de la pépinière.

### **Fibre optique : Quels sont les dernières nouvelles ? Quand commencent les travaux ? Peut-on avoir un planning des travaux par quartier ?**

Combs-la-Ville a été la commune oubliée de l'agglomération lors du passage au câble.

Cependant, le déploiement de la fibre par SFR est aujourd'hui en bonne voie :

- au 1er semestre 2016 la réalisation de l'étude de faisabilité de déploiement du réseau par SFR
- le 2eme semestre 2016 servira à identifier les différentes zones de déploiement avec du 10 octobre au 10 décembre l'installation des différentes armoires techniques dans toute la ville.
- Au 1er semestre 2017 est prévu le déploiement souterrain et aérien de la fibre avec les 1ères installations de prises dans les logements au terme de ce premier semestre.

Il n'y a pas de quartier prioritaire dans la commune et la municipalité ne sait pas par quel quartier démarrera le déploiement. Le Maire a demandé à SFR qu'aucune rue ne soit oubliée lors de la mise en oeuvre. SFR travaillera en parallèle sur les réseaux aériens et souterrains, bien que le déploiement soit plus contraignant sur les réseaux aériens.

Le CQ habitant se demande comment feront les copropriétés avec cette nouvelle charge ? La municipalité n'a pas de réponse pour l'instant mais se renseignera auprès de SFR.

A la fin de la réunion, un habitant du public prend la parole sur les déchets en ville qui, selon les rues sont conséquents (déchets Mac DO, rue Icare,...). La mairie répond qu'à partir du 1er janvier 2017, le SIVOM aura délégation pour nettoyer les rues. Les services municipaux pourront s'attacher à entretenir d'autres zones qui l'étaient moins jusqu'à présent.

Il s'étonne que dans une commune de 22000 habitants, il n'y ait pas de poste de police nationale ou une annexe. Le collège habitants est totalement d'accord avec cette personne.

Le maire-adjoint  
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice président,

Frédéric PERIDON

Salah FENDRI